



Comment faire appel pour un jugement

Par **tatalili59**, le **19/05/2009** à **12:52**

Bonjour,

j'ai reçu le jugement pour une réouverture après divorce(pension alimentaire et garde des enfant)cela n'est pas concluant du tout je désire faire appel sur le conseil de mon avocate mais je doit prendre un avoué .que fait un avoué ?est plaide t'il le dossier ?de combien se monte ses honoraires . merci d'avance